

Champs-sur-Marne, le 30 juin 2022

**PROCÈS-VERBAL**

**Réunion du :** 30 juin 2022

**Objet :** Conseil d'administration (CA)

**Étaient présents**

Président : Gilles ROUSSEL

**Membres élus, ayant voix délibératives (13)**

Titulaires

Isabelle NAVIZET, vice-présidente du conseil d'administration  
Dominique MIGNOT  
Jean-François BERCHER, suppléant ayant voix délibérative  
Nacima BARON  
Stéphanie ROSSANO  
Divitha SEETHARAMDOO  
Dominique REVUZ  
Stéphane TASSEL  
Denis BUREAU  
Samia EL MARS  
Agnès NTEP  
Fabrice VIENNE  
Tanneguy ALLAIRE

**Membres élus, n'ayant pas voix délibérative**

Suppléants

Sophie RIEUNIER  
Laurent NAJMAN  
Philippe VEZIN  
Renaud-Pierre MARTIN  
Luc DELEAVAL  
Sandrine WENGLENSKI  
Olivier BURBAN

**Membres de droit, ayant voix délibératives (5)**

Titulaires

Camille GALAP  
Claire SALLENAVE, suppléante ayant voix délibérative  
Frédéric GASTON  
Manuelle SALATHE, suppléante ayant voix délibérative  
Marie-Hélène PAPILLON, suppléante ayant voix délibérative

**Personnalités extérieures nommées et élues, ayant voix délibératives (3)**

Antonio GOMES CORREIA  
George YANNIS  
Jean-Robert JACQUEMARD

## **Etaient absents**

### **Membres élus**

#### Titulaires

Latifa OUKHELLOU, excusée ayant donné voix délibérative à Jean-François BERCHER

Katia LAFFRECHINE

Dorine PAILLER

#### Suppléants

Thierry SERRE

Maud CHIRIO

Sandrine MARCEAU

Dejan RISTIC

Nicole DA MOTA

Estève HERNANDEZ

Floriane KERGIUS

### **Membres de droit**

#### Titulaires

Frédéric RAVEL

Marc PAPINUTTI, ayant donné procuration à Claire SALLENAVE

David JULLIARD

Marie-Christine LEMARDELEY, ayant donné procuration à Isabelle NAVIZET

Sébastien SORIANO, ayant donné procuration à Claire SALLENAVE

Muriel BARNEOUD, ayant donné procuration à Isabelle NAVIZET

Nicolas ARNAUD

Angela PASCOA DOS SANTOS

### **Personnalités extérieures nommées et élues**

#### Titulaire

David YTIER

#### Suppléant

Marylène BONFILLON

Nathalie BEAULNES-SERENI, ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL

Valérie DAVID, ayant donné procuration à Dominique REVUZ

Gérard EUDE, ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL

### **Invités au conseil d'administration**

Corinne BLANQUART, 1<sup>ère</sup> vice-présidente

Frédéric MORET, 2<sup>nd</sup> vice-président

Sandra VIE, chef de cabinet de la présidence

Philippe DEMANGE, Directeur général des services

Valérie BAUDERE, Directrice générale des services adjointe

Nelly TOCKO, agente comptable de l'Université

Didier DEGNY, Vice-président Intégration et relations avec les Ecoles

Muriel JOUGLEUX, Vice-présidente partenariats et professionnalisation

Dominique FERNIER, Directeur du projet fondation partenariale

Jean-Bernard KOVARIK, Vice-président appui aux politiques publiques

Karine MAROT, Vice-Présidente Vie Étudiante

Enora LORCY, Vice-présidente Etudiantes Etudiants

Sandrine WITESKA, Directrice de la communication

Sylvie CHEVRIER, Vice-présidente internationale adjointe

Philippe AVRIL, Directeur général délégué Immobilier logistique

Serge PIPERNO, Vice-président Recherche

Julien SEBAG, Représentant du Recteur de la région académique de Créteil

Annick USSEL, Directrice générale déléguée adjointe aux affaires juridiques et institutionnelles adjointe

Delphine DESSOLLES, assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

**Rédactrice Ubiquis** : Marie CORNU

## ORDRE DU JOUR

### **I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

- 1) Compte rendu du CA du 10 mars (vote)

### **II. GOUVERNANCE**

- 2) Actualité générale de l'établissement (information)
- 3) Création de la fondation Université Gustave Eiffel (vote)
- 4) Bilan 2021 de la feuille de route de l'Université Gustave Eiffel (information)
- 5) Rapport d'activité 2021 (vote)

### **III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES**

- 6) Réévaluation indemnitaire des personnels BIATSS, ITA et des corps de la filière administrative du MTE (vote)
- 7) Politique indemnitaire de l'université à destination des personnels de statuts chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants exerçant des responsabilités d'animation pédagogique ou scientifique / Lignes directrices de gestion en lien avec le RIPEC (vote)
- 8) Dématérialisation des bulletins de paye des agents de l'Université Gustave Eiffel (vote)

### **IV. VIE ETUDIANTE**

- 9) Bilan 2021 Contribution à la vie étudiante et de campus (Cvec) (vote)
- 10) Statut de l'étudiant élu au Parlement Etudiant (vote)

### **V. RECHERCHE**

- 11) Ecole doctorale Sciences du Mouvement Humain : règles de composition du conseil de l'école doctorale (vote)

### **VI. INTERNATIONAL**

- 12) Tarification des indemnités pour la mobilité entrante et la mobilité sortante internationale (professeurs, chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doc, personnel administratif, technique et doctorants) (vote)
- 13) Exonération partielle des étudiants extracommunautaires pour l'année 2023 2024 (vote)

### **V. DIVERS**

- 14) Attribution de bons cadeaux dans le cadre d'une expérimentation (vote)
- 15) Subventions 2022 aux associations des personnels (vote)
- 16) Point Immobilier (information)

\*\*\*

*Le quorum étant atteint avec 29 membres, 22 présents et 7 membres représentés, la séance est ouverte à 13 heures 05, sous la présidence de Gilles ROUSSEL.*

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

### 1. Compte rendu du CA du 10 mars 2022

**Stéphanie ROSSANO** s'étonne que le compte rendu ne soit pas rédigé dans l'ordre chronologique et demande de préciser, en page 10, qu'il s'agit de la liste université en commun et non de son organisation syndicale.

En outre, sur la question des repyramidages, elle n'a jamais indiqué qu'il n'y avait pas de maîtres de conférences HDR, mais qu'il n'y avait pas de femmes.

*Sous réserve de l'intégration des modifications apportées en séance, le compte rendu du conseil d'administration du 10 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.*

## GOVERNANCE

### 2. Actualité générale de l'établissement

**Gilles ROUSSEL** indique que le programme Excellences CityFab porté par l'université avec la CNRS est en cours de lancement. Des questionnaires ont été envoyés aux collectivités territoriales. Le lancement officiel avec l'ANR est fixé au 8 juillet.

Concernant les PEPR, l'université copilote 2 programmes et équipements prioritaires de recherche, dans le cadre du plan d'investissement d'avenir, lui-même inscrit au plan France 2030. Les sujets concernent d'une part la ville durable et les bâtiments innovants, d'autre part les mobilités numériques et la digitalisation. Le projet de programme sur la ville a été rendu avec le CNRS et a déjà recueilli des premiers retours. Le second projet a également été envoyé ; l'université attend une date d'audition.

Par ailleurs, l'Université Gustave Eiffel a signé la convention-cadre qui régit son travail en commun avec le CNRS.

Concernant Parcoursup', la première phase est pratiquement achevée. Les candidatures sont moins nombreuses que les années précédentes, mais la quasi-totalité des formations sont remplies.

A noter également que les cas Covid repartent légèrement à la hausse.

Enfin, la consultation électronique sur les marchés d'agences de voyages a recueilli 22 voix favorables, une abstention et une voix défavorable. La consultation portant sur la création du Comité social a été approuvée à l'unanimité.

**Samia EL MARS** indique que son organisation syndicale n'a pas souhaité participer au vote électronique, jugeant que le déroulement des débats par mail et le vote à distance n'offraient pas une qualité d'échange satisfaisante. La CGT souhaite également réduire les débats à distance, car les ordres du jour sont moins détaillés qu'en présentiel et les débats pâtiennent des problématiques techniques.

Enfin, elle souhaite réduire la durée de certaines instances, mais en prévoir plus souvent.

***Stéphanie ROSSANO** souligne que, lors de l'établissement du budget initial en octobre, il était habituellement entendu qu'un budget rectificatif serait prévu en mars. Il est compliqué de fonctionner lorsque les règles changent en cours d'année.*

**Gilles ROUSSEL** explique qu'il est toujours possible de prendre en compte ces demandes.

**Samia EL MARS** demande au contraire que les enseignants-chercheurs puissent piloter le budget sans attendre la fin de l'exercice budgétaire.

**Sophie RIEUNIER** regrette la lourdeur du processus, qui crée certaines problématiques, comme la non-prise en compte de la formation continue lors de l'établissement du budget.

**Gilles ROUSSEL** précise que le budget rectificatif est dressé uniquement en cas de problème, mais pas systématiquement, car il cause une charge de travail non négligeable. M. BERTHELOT-EIFFEL, futur directeur des affaires financières, examinera ces questions à son embauche en septembre.

### **3. Création de la fondation Université Gustave Eiffel**

**Muriel JOUGLEUX** indique que la fondation cherche à financer des projets sur diverses thématiques, tout en étant spécialisée sur les villes et les territoires durables, ce qui la différencie des fondations universitaires dont le spectre est généralement plus large.

Son objectif vise à conforter l'ambition stratégique de l'université et améliorer ses ressources. Elle s'articule autour de 3 axes majeurs :

- facilitation de l'accès à l'enseignement supérieur, égalité des chances, soutien des étudiants dans leurs projets ;
- recherche et innovation, développement de la recherche transdisciplinaire sur les villes ainsi que les territoires d'aujourd'hui et de demain, en intégrant les dimensions sociales et inclusives ;
- expérimentation des innovations sur les campus.

Le travail de positionnement de cette fondation et de ses thématiques a débuté 2 ans auparavant. Le groupe de travail a opté pour un statut partenarial, particulièrement apprécié des mécènes. Il a ensuite mené les premiers tests, qui ont été compliqués par le Covid et la phase de construction de l'Université Gustave Eiffel dont le nom n'était pas encore connu des entreprises. Celles-ci s'avouaient en effet réticentes à s'engager, contrairement au département de Seine-et-Marne qui a rejoint la fondation très rapidement.

Une nouvelle dynamique s'est opérée dès janvier 2022, notamment grâce à la participation active de Michèle PAPPALARDO, ancienne commissaire générale au développement durable ainsi qu'à la définition plus précise des thématiques. Hélène JACQUOT-GUIMBAL a également aidé au projet.

La fondation entre aujourd'hui dans sa phase de création qui se traduit par un plan d'action jusqu'en 2027. Il est aussi à noter l'ajout de la dimension internationale qui était absente au début du projet.

La fondation collecte des fonds pour une variété d'actions possibles : chaires, programmes de recherche, formations initiales ou continues, bourses d'études, soutien des initiatives, colloques, etc. Les mécènes n'attendent aucune contrepartie directe, mais des retours symboliques et institutionnels. En effet, la fondation encourage les partenariats et agit comme un agrégateur permettant la rencontre des thématiques et des mécènes.

Elle doit s'assurer de la fluidité des échanges et porter une importance à son image, tout en veillant à l'adéquation de ses actions avec la charte éthique qui sera adoptée à son premier Conseil d'Administration et reprendra les valeurs de l'université. A cet égard, la fondation se réserve le droit de refuser les dons d'entreprises qui seraient en contradiction avec ses valeurs.

**Dominique FERNIER** ajoute que les mécènes fondateurs constituent cette fondation. Sa création nécessite des statuts approuvés par le CA de l'université et le CD 77. Ensuite, l'instruction de demande d'autorisation sera assurée par le recteur de la région académique qui opérera comme autorité de contrôle de la fondation et recevra à ce titre son rapport annuel. L'autorisation du recteur sera par la suite publiée au Journal officiel. La fondation partenariale disposera de la personnalité morale de droit privé dès le lendemain.

Sa durée est de 99 ans et elle est structurée par un programme pluriannuel d'activité sur un rythme de 5 ans. Son enveloppe budgétaire est constituée par les mécènes fondateurs, pour l'instant l'Université Gustave Eiffel et le CD 77, auxquels pourrait s'ajouter prochainement la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne CCI 77. La prise de contact des 40 autres mécènes du portefeuille cible sera progressive. Sur les 18 contactés à ce jour, 56 % ont manifesté de l'intérêt. La prise de contact a démarré par les opérateurs de mobilité, comme la RATP, qui souhaite davantage de détails avant de s'engager.

Le programme d'actions pluriannuel sera ensuite complété par un avenant adressé au recteur, permettant de fluidifier les processus.

Des mécènes non-fondateurs peuvent également rejoindre la fondation, s'ils expriment leur intérêt sur quelques sujets avec des montants significatifs, mais ne souhaitent pas forcément s'engager sur 5 ans.

En parallèle, des chaires intégrées ont été mises en place pour un montant de 1,5 million d'euros, comme la chaire de sécurité des systèmes ferroviaires signée la semaine dernière (900 000 euros sur 5 ans). S'y ajoute un plan de collecte de 5,5 millions d'euros ciblé sur les mécènes. Le versement minimum de chaque mécène fondateur est de 100 000 euros par an pour les organisations privées (qui bénéficient d'une incitation fiscale de 60 % en cas de résultats positifs) et de 50 000 euros par an pour les organisations publiques, et ce pendant 5 ans.

Il est par ailleurs prévu d'optimiser le fonctionnement de la fondation en la dotant d'un budget de fonctionnement raisonnable, au travers d'une convention-cadre passée avec l'université. La qualité de la fondation repose sur le

personnel et les étudiants qui lui offriront pérennité et attractivité. La charte éthique constitue donc un élément fondamental.

A ce stade, la maquette prévisionnelle reste hypothétique :

- ressources cibles de la fondation : 2,1 ETP ;
- direction de la fondation : 0,5 ETP ;
- suivi de projets – interlocuteur des mécènes : 0,8 ETP ;
- communication : 0,5 ETP ;
- administration, finances et fiscalité : 0,3 ETP.

Le mécénat de compétences nécessitera également d'être développé, pour ouvrir certaines thématiques au personnel et permettre à la fondation de bénéficier de compétences efficaces.

La fondation disposera d'un CA constitué du collège des fondateurs, d'un bureau, d'un comité d'analyse des projets et d'un règlement intérieur. La loi exige de disposer d'au moins un tiers de personnalités qualifiées, en adéquation avec le projet de l'université. Les mandats sont d'une durée de 5 ans, les fonctions étant exercées à titre gratuit. Les statuts prévoient un droit de véto de l'université, pour empêcher toute décision contraire à ses objectifs.

En parallèle, un comité d'analyse et d'évaluation des projets est créé pour impliquer les mécènes et recueillir leur avis.

**Manuelle SALATHE** demande si le plan d'action inclut les territoires, outre les villes.

**Dominique FERNIER** le confirme.

**Nacima BARON** remarque que la thématique de la fondation est peu présente ailleurs.

**Muriel JOUGLEUX** confirme qu'une enquête a démontré que les fondations universitaires opèrent sur des champs plus larges que celui des territoires et de la ville, même si ces thématiques sont davantage étudiées par les grandes écoles.

**Nacima BARON** s'enquiert des concurrents parisiens sur la question.

**Muriel JOUGLEUX** cite l'Ecole des Mines, voire Sciences Po.

**Dominique MIGNOT** souhaite être rassuré sur le fait que pour les entreprises et les laboratoires, les conditions seront les mêmes entre une chaire université ou une chaire Fondation.

**Muriel JOUGLEUX** assure que ce point a été étudié et qu'une vigilance sera apportée aux versements des frais de gestion de la fondation. En particulier, les chaires directement pilotées par l'université ne seront pas différenciées de celles de la fondation, sauf sur quelques points comme la propriété intellectuelle.

**Sandrine WENGLANSKI** demande ce que la fondation apporte de nouveau à l'Université Gustave Eiffel.

**Muriel JOUGLEUX** précise que ses missions s'inscrivent totalement dans celles de l'université. Cependant, la fondation collectera des fonds supplémentaires et apportera une visibilité à de nombreux acteurs sur des missions complémentaires à celles existantes à ce jour au sein de l'Université Gustave Eiffel.

**Dominique FERNIER** ajoute que le mécénat propose une culture du don pour l'intérêt général. L'attachement des anciens étudiants à leur université se traduira par le versement de dons au travers du mécénat.

**Philippe VEZIN** demande comment gérer l'indépendance de la fondation vis-à-vis de ses mécènes et l'éventuel impact sur la stratégie scientifique de l'université.

**Muriel JOUGLEUX** rappelle qu'une partie de dons est fléchée, c'est-à-dire que le mécène propose un certain usage de ses dons sans contrepartie, toujours dans les thématiques de l'université. Pour les dons non fléchés des mécènes non-membres fondateurs, l'usage est plus libre.

**Philippe VEZIN** exprime sa crainte que, dans le cadre des dons fléchés, les mécènes demandent un retour indirect.

**Muriel JOUGLEUX** reconnaît que les dons fléchés peuvent s'attacher à un thème bénéfique à certains étudiants uniquement. La fondation instaurera donc un dialogue entre mécènes et université sur la construction des thématiques, sachant que tout sera encadré dans les statuts.

**Fabrice VIENNE** souligne qu'en 2020 déjà, une remarque en CA avait porté sur le champ restreint de la diffusion d'appels à projets. Il était question de l'élargir par la suite.

Par ailleurs, il demande sur quelles fonctions s'opéreront les mises à disposition et relève des différences de montant suivant les pages concernant les dons des deux fondateurs mécènes.

Enfin, il demande si l'intégration du CD 77 est confirmée.

**Muriel JOUGLEUX** acquiesce et précise que le CCI 77 vient de donner son accord pour rejoindre la fondation. La Poste pourrait aussi s'y ajouter d'ici décembre.

**Dominique FERNIER** précise que des mécènes potentiels se sont manifestés après la relance en juin 2021 de l'appel à projets initial.

**Fabrice VIENNE** demande si un second appel à projets a été lancé.

**Muriel JOUGLEUX** répond négativement.

**Jean-Robert JACQUEMARD** confirme que la commission des Finances de la CCI 77 rejoindra la fondation. Il est prévu de verser 80 000 euros annuels pendant 3 ans, puis 30 000 euros pendant 2 ans.

**Sophie RIEUNIER** rappelle que la fondation peut financer la bourse au mérite ou à l'international.

En outre, les dons fléchés sont parfois positifs ; par exemple, des mécènes ne financent que la recherche sur le cancer ou des projets tels que des écharpes connectées pour téléphoner, destinées aux handicapés.

**Isabelle NAVIZET** demande d'où proviennent les fonds qui seront versés par l'université à la fondation.

**Muriel JOUGLEUX** répond qu'ils viennent des fonds de fonctionnement de l'université et qu'ils financeront des missions d'enseignement et de recherche et représentent à ce titre un investissement pour le futur.

**Gilles ROUSSEL** note que les missions sont d'ailleurs les mêmes entre la fondation et l'université. Celle-ci démontrera donc sa confiance en la fondation en l'aidant à initier son lancement.

**Stéphanie ROSSANO** ne comprend pas l'utilité de financer une fondation alors que les sommes pourraient être utilisées directement pour la recherche. Elle souhaite connaître l'apport du basculement de la chaire de sécurité des systèmes ferroviaires.

**Dominique FERNIER** explique que la fondation permet de rapprocher divers acteurs pour initier des projets sur des thématiques particulières. La CCI 77 souhaite par exemple mobiliser, parmi ses 71 000 membres, les partenaires, les élus et les entreprises sur les thématiques portées par la fondation. L'impact social sur les étudiants est aussi important et tous les acteurs seront gagnants si les citoyens comprennent et font évoluer les enjeux de leur territoire.

**Stéphanie ROSSANO** demande comment les étudiants et les professeurs travailleront dans ce cadre et comment faire face aux sujets non traités.

**Muriel JOUGLEUX** précise que les laboratoires ont tout intérêt à développer des thématiques apportées par les acteurs socio-économiques, dès lors qu'elles s'inscrivent dans la stratégie de l'université.

**Stéphanie ROSSANO** demande si le suivi de projets mentionné dans la présentation est d'ordre administratif.

**Muriel JOUGLEUX** le confirme.

**Stéphanie ROSSANO** sollicite une définition de « l'effet structurant » de la fondation.

Par ailleurs, elle sollicite des précisions sur le lien entre deux institutions au fonctionnement parallèle. En particulier, quelles recherches seront effectuées dans le cadre de la fondation ? Comment les personnes en charge seront désignées ? Comment s'opérera le droit de veto ?

**Muriel JOUGLEUX** indique que le droit de veto est précisé dans les statuts. Les votes s'opèrent à la majorité des voix et doivent inclure la majorité des voix des établissements fondateurs. En cas d'égalité des voix, celles des établissements des membres fondateurs priment et si l'égalité est constatée parmi ces votes, celui du président prime.

**Stéphanie ROSSANO** demande si le droit de veto dans le cadre de la fondation est indépendant du CA de l'université.

**Muriel JOUGLEUX** le confirme. Cependant, le CA de l'Université Gustave Eiffel nomme les 5 représentants du CA de la fondation.

**Stéphanie ROSSANO** demande si un retour en arrière est possible.

**Muriel JOUGLEUX** confirme que l'ensemble des fondateurs peut décider de la dissolution de la fondation.

**Stéphanie ROSSANO** indique que les membres de la liste « L'université en commun » voteront contre la fondation, car synonyme d'une dépossession du CA de l'université, assortie d'une captation des ressources propres sans aucune interaction. De plus, la neutralité des mécènes pose question.

*La création de la fondation Université Gustave Eiffel recueille 4 voix défavorables, 2 abstentions et 23 voix favorables.*

#### **4. Bilan 2021 de la feuille de route de l'Université Gustave Eiffel**

**Jean-Bernard KOVARIK** rappelle qu'un an auparavant, le Conseil d'Administration de l'université était invité à se prononcer sur cette feuille de route de 2020 à 2022. Afin de répondre au ministère de l'Enseignement supérieur, un bilan a été dressé en interne. Pour le bilan 2021, la base de calcul de plusieurs indicateurs a pu être élargie par rapport à celle qui avait servi à calculer la référence 2020, sans se limiter à une simple agrégation UPEM/IFSTTAR, mais en ajoutant d'autres écoles membres ou composantes.

Sur la vingtaine de jalons prévus dans la feuille de route, 8 ont été atteints, 5 sont en cours et 6 n'ont pas démarré. Les indicateurs semblent en phase avec les anticipations définies lors de leur établissement. Toutefois, pour les 3 derniers indicateurs (9, 10.1 et 10.2), le périmètre ESIEE a pu être incorporé dans les chiffres, ce qui complique la comparaison d'une année à l'autre, mais servira de base pour les comparaisons futures.

**Frédéric GASTON** rappelle l'engagement du ministère de la Culture envers l'Université Gustave Eiffel. 3 domaines lui semblent particulièrement stratégiques :

- la construction institutionnelle de l'université avec l'intégration de l'école d'architecture, ainsi que du ministère de la Culture parmi les tutelles ;
- les thématiques d'excellence mises en œuvre au travers de la feuille de route, comme la ville durable et les bâtiments innovants ;
- des orientations cohérentes avec des thématiques travaillées au sein du ministère : réussite étudiante, insertion professionnelle, formation par apprentissage, relations avec les collectivités territoriales.

Par ailleurs, le ministère de la Culture s'engage envers le développement durable, en convergence avec l'Université Gustave Eiffel.

**George YANNIS** souhaite indiquer les ratios dans les feuilles de route, par exemple le nombre d'articles par chercheurs. Il serait aussi intéressant d'ajouter le retour sur les brevets, plus pertinent que des chiffres bruts.

**Gilles ROUSSEL** le note.

#### **5. Rapport d'activité 2021**

**Sandrine WITESKA** indique que le rapport 2021 qui sera partagé en septembre est davantage orienté vers la communication et les cibles partenaires. Il est donc moins exhaustif que celui de l'année 2020, qui était le premier de l'université nouvellement créée. De plus, certains faits marquants sont mis en avant et développés.

**Stéphanie ROSSANO** s'enquiert du nombre de personnes rédigeant le rapport et si sa rédaction est entièrement réalisée en interne.

**Sandrine WITESKA** répond que la rédaction est largement internalisée, mais l'université fait appel à des pigistes externes.

## BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

### 6. Réévaluation indemnitaire des personnels BIATSS, ITA et des corps de la filière administrative du MTE

**Valérie BAUDERE** indique que le MESRI a décidé de revaloriser les 3 corps BIATSS et le ministère de la Transition écologique a décidé de revaloriser les corps des catégories A et B de la filière administrative. Ces mesures traduisent un début de convergence interministérielle et de convergence entre les établissements publics, les services déconcentrés et les administrations centrales.

Au niveau du MTE, il est prévu une revalorisation de 100 euros annuels pour les SACDD et de 200 euros annuels pour les attachés, ainsi qu'un rehaussement des socles ministériels.

Au sein de la filière BIATSS, il est proposé une revalorisation de 220 euros annuels pour les attachés et les SAENES et de 125 euros annuels pour les catégories C, ainsi qu'un rehaussement des socles ministériels. A noter que les montants des catégories A et B au sein de l'université sont inférieurs au montant ministériel et aux nouveaux montants introduits par les revalorisations.

Pour les ITRF et BIB, de nouveaux montants de référence sont définis, à atteindre à l'horizon 2027. Au sein de l'université, les montants des A et B pratiqués au sein de l'université sont là aussi inférieurs aux nouveaux montants de référence.

Il est proposé de revaloriser l'IFSE des BIATSS et des socles ITA sur la base des nouveaux montants de référence ITRF et BIB, sachant que 25 % des ITA touchent les montants socles. Les personnels à gestion ministérielle de la Transition écologique ne sont pas concernés, leur socle étant nettement supérieur.

Les travaux de cartographie de l'ensemble des postes ont débuté. Il restera aussi à harmoniser la définition des groupes de fonction. Les logiques d'attribution diffèrent selon les catégories, d'où des variations de montants pour des fonctions similaires.

#### Cf les propositions de nouvelles grilles en annexes

	ITA		BIATSS		ECARTS		Rappel montant de référence 2027
	Montant mensuel socle groupe 3 (mini)	Montant mensuel socle groupe 1 (maxi)	Montant mensuel mini	Montant mensuel maxi	Ecart ITA/BATSS socle mini	Ecart ITA/BATSS socle maxi	
IR/IGR HC - APAE	1119	1261	1200	1200	-81	61	1119
IR/IGR 1C - APAE	1015	1157	1120	1120	-105	37	1015
IR/IGR - APAE	870	1012	870	1080	0	-68	870
IE/IGE HC - AAE - BIB HC	745	873	800	800	-55	73	745
IE/IGE - AAE - BIB	625	753	625	740	0	13	625
AI/ASI	567	617	570	600	-3	17	525
TC/TECH - SAENES - BIBAS CE	466	558	550	550	-84	8	466
TC/TECH - SAENES - BIBAS CS	458	550	500	500	-42	50	458
TC/TECH - SAENES - BIBAS CN	434	526	460	460	-26	66	434
ATR/ATRF - ADJENES - MAG C	379	408	400	400	-21	8	304
ATR/ATRF - ADJENES - MAG C	350	379	350	350	0	29	291

Les gains attendus sont les suivants :

	ITA		BIATSS	
	Gain mensuel socle groupe 3 (mini)	Gain mensuel socle groupe 1 (maxi)	Gain mensuel mini	Gain mensuel maxi
IR/IGR HC - APAE	423	482	58	75
IR/IGR 1C - APAE	319	378	53	70
IR/IGR - APAE	195	295	88	175
IE/IGE HC - AAE - BIB HC	180	266	203	220
IE/IGE - AAE - BIB	81	167	100	163
AI/ASI	84	113	103	120
TC/TECH - SAENES - BIBAS CE	62	91	93	110
TC/TECH - SAENES - BIBAS CS	54	83	73	90
TC/TECH - SAENES - BIBAS CN	51	80	33	80
ATR/ATRF - ADJENES - MAG C1	12	20	53	70
ATR/ATRF - ADJENES - MAG C2	4	12	3	50

Les personnels concernés sont les suivants :

- quasiment tous les BIATSS titulaires (323) ;
- tous les personnels A et B administratifs du MTE sont concernés par la revalorisation, 7 sur 31 sont concernés par la revalorisation des socles ;
- 103 personnels ITA sur 267.

Voici les coûts estimés :

- BIATSS : 347 500 euros (dont 328 000 euros financés par le MESRI) ;
- ITA : 72 000 euros (non financés mais peut-être pris en charge sur la masse salariale de l'année) ;
- A et B administratifs du MTE : 12 000 euros.

**Samia EL MARS** souhaite préciser que cette revalorisation nationale est indépendante de la fusion et demande si les ITA seront bien concernés au travers d'une subvention reçue par l'établissement. Il faut aussi préciser que 75 % des ITA n'entrent pas dans cette grille, d'où l'existence de tickets de promotion. *Il ne s'agit pas à proprement parler d'une convergence, en effet, les montants des rémunérations des agents relevant du MESRI et du MTE sont encore très différents. Cette revalorisation ne devrait donc pas servir de prétexte à une harmonisation du temps de travail défavorable aux personnels.*

**Valérie BAUDERE** précise que la revalorisation de 70 ITA relève quand même d'une décision interne.

**Claire SALLENAVE** précisera ces éléments ultérieurement, sachant que le regroupement des entités génère une réelle complexité.

*La réévaluation indemnitaire des personnels BIATSS, ITA et des corps de la filière administrative du MTE recueille 6 abstentions et 23 voix favorables.*

#### **7. Politique indemnitaire de l'université à destination des personnels de statuts chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants exerçant des responsabilités d'animation pédagogique ou scientifique / Lignes directrices de gestion en lien avec le RIPEC**

**Frédéric MORET** propose d'adapter cette politique indemnitaire aux décrets du RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs), qui se limite aux enseignants-chercheurs relevant du MESRI. L'indemnité fonctionnelle (C1) sera mensualisée à partir de juillet 2022, passant de 2 versements mensuels de 600 euros à 2 800 euros annuels mensualisés, qui auront vocation à augmenter jusqu'en 2027.

La prime individuelle (C3) se substitue quant à elle dès 2022 à la PEDR et valorise les activités de recherche, pédagogiques et mixtes.

La C1 concerne tous les collègues, tandis que la C3 est réservée à ceux qui candidatent individuellement à la prime. A l'issue du processus d'examen des candidatures (CCEC, CNU), le président présentera devant le Conseil Académique en formation restreinte les décisions d'attribution, selon un niveau de prime unique.

La C2 est pour sa part relative aux fonctions exercées dans l'établissement par des enseignants-chercheurs. Elle

remet toutefois en cause la politique indemnitaire votée l'an dernier.

Cette composante fonctionnelle du RIPEC vient se substituer à la prime pour responsabilité pédagogique et pour charges administratives, mais pas au référentiel des activités. Il est proposé de conserver le système actuel d'attribution de points, qui relèveront à la fois du C2 et du référentiel des activités. Pour certains enseignants-chercheurs, une partie de la politique indemnitaire relèvera désormais du RIPEC, le reste dépendant du système classique de points.

**Gilles ROUSSEL** précise que l'établissement est parvenu à simplifier la mise en place du RIPEC, mais ne peut prendre en compte les enseignants-chercheurs sous le statut contractuel de l'ESIEE. Ceux-ci bénéficieront du même niveau de prime C1. De même, la prime C2 sera adaptée. Il reste donc à travailler sur la dimension C3, ou prime individuelle, pour en faire bénéficier les enseignants-chercheurs ne relevant pas du statut MESRI.

**Jean-François BERCHER** souligne la difficulté de gestion des régimes différents parmi les enseignants-chercheurs contractuels. Il demande si les primes peuvent être applicables si elles ne sont pas spécifiées dans la délibération.

Par ailleurs, il demande si un enseignant-chercheur contractuel chargé d'une mission peut être éligible à la mensualisation et à la prime en numéraire sans que ces points ne soient précisés dans les textes.

**Gilles ROUSSEL** confirme que la mensualisation est possible. Pour la première question, il rappelle qu'un nouveau vote est attendu au Conseil d'Administration sur la définition des règles.

**Jean-François BERCHER** signale le manque d'intérêt du statut d'enseignant-chercheur contractuel, pour lequel 2 postes sur 6 ne sont pas pourvus cette année.

**Gilles ROUSSEL** rappelle la limite imposée par le plafond d'emplois.

**Camille GALAP** souligne que ce sujet concerne la DGESIP et la DGRH.

**Fabrice VIENNE** demande si le RIPEC s'appliquera pour la prime des CRDR du ministère et selon quels délais.

**Claire SALLENAVE** répond qu'il est prévu de modifier le régime indemnitaire actuel au profit d'un modèle en cohérence avec le RIPEC, ce qui nécessitera un certain nombre d'adaptations. Elle suit donc de près la DRH du MTE.

**Philippe VEZIN** note que la suppression de la prime IFSIC versée aux chercheurs du développement durable s'accompagne forcément d'une rupture d'égalité de traitement au sein de leur corps. Il demande si cette suppression concerne tous les chercheurs en développement durable et si elle a été validée par le ministère.

**Frédéric MORET** se souvient que l'IFSIC ne concernait que l'IFSTTAR.

**Claire SALLENAVE** vérifiera le point.

**Philippe VEZIN** souhaite connaître la position des autres EPST, sachant que cette prime peut être versée dans chacun d'eux.

**Gilles ROUSSEL** se renseignera.

**Valérie BAUDERE** précise que l'IFSIC a été maintenue seulement pour l'IFSTTAR, plaçant ainsi l'établissement dans une position favorable par rapport aux autres acteurs du développement durable.

**Frédéric MORET** souligne que les bénéficiaires étaient particulièrement limités.

**Stéphanie ROSSANO** demande quand seront arrêtés les montants C2.

**Frédéric MORET** répond que tout dépendra des personnes et des composantes.

**Stéphanie ROSSANO** s'étonne que les directeurs adjoints des composantes ne soient pas concernés.

**Frédéric MORET** n'est pas opposé à une revalorisation de ce statut.

**Stéphanie ROSSANO** sollicite des précisions sur les chargés de mission.

**Frédéric MORET** explique l'université souhaite continuer de verser ces primes à environ deux tiers des enseignants-chercheurs, mais le C2 impose un plafond de 35 % des personnes. Certaines primes seront donc attribuées selon le référentiel horaire et d'autres selon le C2.

**Stéphanie ROSSANO** demande pourquoi les directions de laboratoires sont proportionnelles au nombre de chercheurs, contrairement aux composantes.

**Frédéric MORET** précise que, par le passé, la cotation était légèrement différente selon les composantes. Certaines UFR importantes disposaient de moins de points que d'autres, ce qui a été harmonisé par la suite.

**Stéphanie ROSSANO** observe, sur la prime C3, un niveau à 4 000 euros alors que le plancher est à 3 500 euros. Elle propose de le baisser, pour toucher plus de personnes.

**Frédéric MORET** explique que l'établissement a privilégié un système plus simple.

**Stéphanie ROSSANO** regrette qu'il ne cherche pas à faire bénéficier davantage de personnel des primes.

**Frédéric MORET** rappelle que l'ancienne prime touchait déjà plus de personnes, proportionnellement aux autres universités.

**Sandrine WENGLENSKI** souhaite savoir ce qu'il est entendu par « département ».

**Frédéric MORET** recense 5 départements parmi les composantes de recherches, qui se rapportent à des structures de recherches.

**Sandrine WENGLENSKI** observe qu'un département dispose de 6 points de prime, contre 3 pour certaines composantes.

**Frédéric MORET** précise que chaque département présente un large périmètre et englobe de nombreuses personnes.

**Sandrine WENGLENSKI** en convient, mais remarque que le département se contente de chapeauter l'activité des laboratoires au sein de son périmètre.

**Frédéric MORET** suggère de détailler ce point en conseil académique.

*La politique indemnitaire de l'université à destination des personnels de statuts chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants exerçant des responsabilités d'animation pédagogique ou scientifique et les lignes directrices de gestion en lien avec le RIPEC recueillent 6 abstentions et 23 voix favorables.*

## **8. Dématérialisation des bulletins de paye des agents de l'Université Gustave Eiffel**

**Valérie BAUDERE** indique que le décret n°2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise en place et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de soldes des agents civils de l'État, des magistrats et des militaires prévoit la création de l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP).

Toutefois, depuis la paie de mars 2020 et le confinement qui a empêché la communication des bulletins de salaires pendant plusieurs mois, la DGFIP a ouvert les espaces numériques pour l'ensemble des agents des EPSCP dont elle effectue les opérations de paie, tout en continuant la transmission des bulletins de paie papier.

Avec le passage à la paie à façon de l'ensemble de l'université depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'Université peut désormais régulariser son adhésion à l'ENSAP (ce qui a été fait pour la plupart des autres universités dès 2021) et activer l'arrêt de l'émission des bulletins de salaires sous format papier dans les conditions qui sont prévues dans l'arrêté du 21 avril 2021 transmis en annexe.

Dans l'arrêté du 21 avril 2021, il est notamment prévu que l'employeur puisse continuer à fournir, sur demande expresse de l'intéressé.e, les bulletins de salaires aux personnels qui n'auraient pas les moyens d'accéder à l'ENSAP sur leur lieu de travail ou qui se trouveraient en congé maternité, longue maladie ou longue durée, parental, etc.

**Samia EL MARS** signale que des collègues éloignés de l'informatique ou qui reçoivent énormément de mails n'ont peut-être pas reçu cette information. *Il conviendra de prévoir d'accompagner certains agents, qui n'auraient pas accès facilement à un ordinateur.*

**Valérie BAUDERE** rappellera aux chefs de service de diffuser l'information, sachant qu'il faut environ 6 mois avant la cessation de l'envoi des bulletins papiers.

**Stéphanie ROSSANO** demande si la dématérialisation est en cours.

**Valérie BAUDERE** le confirme.

**Enora LORCY** demande à ce que les personnels embauchant les étudiants leur expliquent les démarches à suivre pour les bulletins de paie.

**Valérie BAUDERE** assure que la Direction reste vigilante sur ces questions.

*La dématérialisation des bulletins de paye des agents de l'Université Gustave Eiffel recueille 3 abstentions et 26 voix favorables.*

*La séance est suspendue de 16 heures 10 à 16 heures 30.*

## VIE ETUDIANTE

### **9. Bilan 2021 Contribution à la vie étudiante et de campus (Cvec)**

**Karine MAROT** indique que tous les étudiants non boursiers paient 95 euros au CROUS, qui en reverse environ 60 euros à l'université, pour une collecte de plus de 900 000 euros en 2021. 15 % doivent obligatoirement être attribués à la médecine préventive et 30 % au FSDIE (fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes). Celui-ci est divisé en une partie animation et une partie d'aide sociale.

2021 a été marquée par un contexte de crise sanitaire qui a largement handicapé la vie étudiante. Des fonds importants ont été versés directement ou indirectement à l'aide étudiante. Le nombre de contrats étudiants ayant augmenté, 300 000 euros ont été attribués à ces derniers.

**Gilles ROUSSEL** espère qu'en 2022, ces fonds seront davantage dédiés aux activités des étudiants.

**Stéphanie ROSSANO** souhaite fluidifier l'usage de la CVEC au sein des composantes.

**Karine MAROT** souligne qu'un budget global est attribué aux composantes qui doivent ensuite initier des demandes de financement. L'an dernier, une seule composante a déposé un projet qui a reçu un financement.

**Stéphanie ROSSANO** signale que les étudiants étaient chargés d'initier les demandes. Elle demande si les composantes peuvent demander directement.

**Karine MAROT** le confirme.

**Jean-François BERCHER** assure que les dossiers sont examinés rigoureusement et les sommes dépensées de façon pertinente.

*Le bilan 2021 de la CVEC est voté à l'unanimité.*

### **10. Statut de l'étudiant élu au Parlement Etudiant**

**Karine MAROT** souhaite premièrement rétablir le financement des frais de campagne des étudiants, s'ils dépendent de listes disposant de sièges aux conseils centraux, selon un montant fixe à répartir en fonction des sièges.

Deuxièmement, elle demande de rétablir la subvention de fonctionnement attribuée aux associations avec élus aux conseils centraux.

Troisièmement, elle souhaite rembourser les frais de déplacement des étudiants, en régions ou en Ile-de-France.

Enfin, elle demande de faire bénéficier les étudiants siégeant au Parlement étudiant d'un contrat pédagogique les dispensant d'assiduité les jours de cours. Si possible, les enseignants pourraient éviter la tenue de partiels sur ces journées. Les étudiants concernés pourraient émerger et faire remonter les documents aux enseignants.

**Enora LORCY** ajoute, qu'hormis les dispositions financières, tout s'effectue déjà en fonction des composantes. Les étudiants souhaitent une harmonisation des pratiques pour faciliter leur participation aux instances.

**Fabrice VIENNE** a compris que les frais de campagne seront totalement remboursés, alors que le texte mentionne un forfait.

**Karine MAROT** précise que le texte prévoit une enveloppe.

**Fabrice VIENNE** demande si les frais réels s'appliquent ou si une même enveloppe est prévue pour chacun.

**Gilles ROUSSEL** répond que le montant maximum sera versé, sur présentation de dépenses éligibles.

**Fabrice VIENNE** demande si ce montant est fonction du nombre d'étudiants.

**Gilles ROUSSEL** l'ignore, mais signale que le maximum n'a jamais été atteint.

**Fabrice VIENNE** souhaite connaître les raisons expliquant ce clivage vis-à-vis des élus étudiants.

**Karine MAROT** rappelle la désaffection totale des syndicats nationaux sur le campus.

**Enora LORCY** ajoute que les deux listes qui se sont présentées aux dernières élections n'ont bénéficié d'aucun financement extérieur de leur campagne.

*La proposition de statut de l'étudiant élu au Parlement Etudiant est approuvée à l'unanimité.*

## RECHERCHE

### **11. Ecole doctorale Sciences du Mouvement Humain : règles de composition du conseil de l'école doctorale**

**Gilles ROUSSEL** indique que l'université Gustave Eiffel sera très prochainement co-accréditée pour délivrer le doctorat dans cette école doctorale (avec Aix-Marseille Université, l'université de Montpellier et l'université Côte d'Azur).

**Serge PIPERNO** indique que l'Université Gustave Eiffel poursuit sa politique de co-accréditation au sein d'écoles doctorales des différents campus, afin que l'université soit habilitée à délivrer le doctorat dans des écoles doctorales au plus près de ses campus. Depuis l'année scolaire 2021-2022, l'université est co-accréditée dans 5 écoles doctorales à Marne-la-Vallée et 3 à Lille. Elle souhaite ajouter à son périmètre, dès septembre, des écoles doctorales pour les campus de Nantes, Lyon et Marseille. Les projets à Nantes et Lyon sont instruits dans le cadre de demandes « normales » d'accréditation des établissements (cadencées par le cycle régional des évaluations HCERES). Marseille est pour sa part en avance de phase. Le Conseil d'administration doit approuver les règles de composition des Conseils d'Ecole Doctorale.

*Les règles de composition du conseil de l'école doctorale Sciences du mouvement humain sont approuvées à l'unanimité.*

## INTERNATIONAL

### **12. Tarification des indemnités pour la mobilité entrante et la mobilité sortante internationale (professeurs, chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doc, personnel administratif, technique et doctorants)**

**Sylvie CHEVRIER** propose une grille de rémunération des personnels en mobilité, notamment pour développer des partenariats structurants :

	PRESTATION EXPERTISE Max 20 jours (= 1 mois ouvrable) quelle que soit la durée du séjour	Durée du séjour de 1 à 14 jours consécutifs Forfait jour : résidence + repas	Durée du séjour de 15 à 31 jours consécutifs Forfait logement + Forfait jour pour les repas	Durée du séjour de 32 jours à 12 mois max Forfait mensuel tout compris	VOYAGE : Indemnisation forfaitaire par trajet (1 AR max par mobilité) basé sur Grille Erasmus
<b>Senior professor / Researcher</b>	120€/jour Plafond = 2400€	150€/jour Plafond = 1820€	Forfait de 1700€ pour le logement + 30€/jour de repas Plafond : 2630€	1700€ /mois tout compris	100 à 499km : 180€ 500 à 1999km : 275€ 2000 à 2999km : 360€ 3000 à 3999km : 530€ 4000 à 7999km : 820€ > 8000km : 1500€ Utilisation d'un moyen de transport à moindre empreinte carbone : 100 à 499km : 210€ 500 à 1999km : 320€ 2000 à 2999km : 410€ 3000 à 3999km : 610€ +1 à 4 forfaits jour selon durée du trajet
<b>Junior professor / Researcher</b>	70€/jour Plafond = 1400€	130€/jour Plafond = 1820€	Forfait de 1500€ pour le logement + 30€/jour de repas plafond : 2430€	1500€ /mois tout compris	
<b>post-doc (docteur)</b>	Non applicable	110€/jour Plafond = 1540€	Forfait de 1000€ pour le logement + 30€/jour de repas : 1930€	1300€ /mois tout compris	
<b>Personnel administratif ou technique</b>	Non applicable	110€/jour Plafond = 1540€	Forfait de 1000€ pour le logement + 30€/jour de repas : 1930€	1300€ /mois tout compris	Calculateur de distance Erasmus : <a href="https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator">https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator</a> C'est la distance aller-retour qui est utilisée pour le calcul
<b>Doctorant (dont cotutelle)</b>	Non applicable	110€/jour Plafond = 1540€	Forfait de 1000€ pour le logement +30€/jour de repas plafond : 1930€	1300€ /mois tout compris	

L'indemnisation est versée sur la durée des séjours et peut être revalorisée en cas de délivrance d'une expertise particulière. Elle est basée sur le barème ERASMUS et dépend du nombre de jours et du statut de l'agent.

Les doctorants peuvent avoir accès à des restaurants de type CROUS, contrairement aux enseignants, ce qui peut donner lieu à des différences de tarifs.

**Fabrice VIENNE** aurait aimé disposer des grilles précédentes (UPEM et IFSTTAR) pour comparaison.

**Sylvie CHEVRIER** précise que les tarifs sont équivalents aux précédents, les différences portant surtout sur les modes de calcul. Bien évidemment, l'enveloppe globale reste inchangée.

**Stéphanie ROSSANO** demande si ce versement peut concerner des professeurs invités ou des membres de jury.

**Sylvie CHEVRIER** répond qu'il s'agit au contraire de mobilités d'au moins 15 jours effectuées dans le cadre du dépôt de projets dans les actions incitatives.

**Stéphanie ROSSANO** demande si l'application de 50 % du forfait journalier s'applique sur toute la durée du séjour.

**Sylvie CHEVRIER** acquiesce.

**Renaud-Pierre MARTIN** demande pourquoi le calcul des indemnisations de mobilités sortantes est basé sur le *per diem* français plutôt que sur celui de destination.

**Sylvie CHEVRIER** l'explique pour des raisons de facilité.

**Stéphanie ROSSANO** demande si ces indemnisations concernent uniquement les projets internationaux ou toutes les dépenses de missions, y compris les conférences.

**Sylvie CHEVRIER** précise que les conférences sont généralement financées par les laboratoires.

**Stéphanie ROSSANO** souligne que les frais de logement sont plus élevés dans certains pays.

**Sylvie CHEVRIER** indique que les outils incitatifs peuvent être complétés par d'autres financements complémentaires.

**Samia EL MARS** s'étonne de l'absence de prise en compte du personnel administratif ou technique. De plus, la formule semble compliquée. Pourquoi ne pas appliquer les frais réels et ne pas s'adapter à chaque pays ?

**Sylvie CHEVRIER** répond que le taux de remboursement diffère selon la durée du séjour. La formule prévoit donc un lissage. En outre, il n'existe aucun outil permettant de s'adapter à chaque pays et ce système est au contraire facilité pour les services gestionnaires.

**Fabrice VIENNE** s'enquiert des raisons expliquant l'absence de remboursement des séjours de 15 à 31 jours des doctorants.

**Sylvie CHEVRIER** répond que l'université souhaite encourager des durées plus longues, en particulier pour l'impact carbone.

**Fabrice VIENNE** demande si la durée maximale est de 12 mois et s'il est possible de la fractionner.

**Sylvie CHEVRIER** acquiesce.

**Gilles ROUSSEL** propose de dresser un bilan sur la question d'ici un an.

*La tarification des indemnités pour la mobilité entrante et la mobilité sortante internationale est approuvée à l'unanimité.*

### **13. Exonération partielle des étudiants extracommunautaires pour l'année 2023-2024**

**Gilles ROUSSEL** propose de reconduire l'exonération comme précédemment pour les prochaines années dans le cadre du maximum réglementaire de 10% afin que les étudiants extracommunautaires versent les mêmes droits d'inscription en licence et master que les étudiants communautaires.

**Isabelle NAVIZET** demande s'ils doivent s'inscrire dans une université étrangère pour bénéficier de cette mesure ou à l'UGE.

**Gilles ROUSSEL** explique qu'ils doivent s'inscrire à l'Université Gustave Eiffel.

**Stéphanie ROSSANO** trouve gênant de voter pour plusieurs années alors que le pourcentage d'étudiants extracommunautaires pourrait varier d'une année à l'autre sans que le CA en soit informé.

**Gilles ROUSSEL** assure qu'en cas de changement de situation, ce point serait remis au vote.

*L'exonération partielle des étudiants extracommunautaires pour l'année 2023-2024 et les suivantes est approuvée à l'unanimité.*

## DIVERS

### **14. Attribution de bons cadeaux dans le cadre d'une expérimentation**

**Valérie BAUDERE** indique que deux laboratoires travaillent sur le projet URBAINS (URBANisme Inégalité et Santé) reposant sur une expérimentation impliquant 430 résidents du quartier de la Chapelle à Paris. Celui-ci connaît de nombreuses transformations urbaines présentant diverses implications. Il subit également de nombreuses nuisances environnementales.

30 volontaires seront équipés d'un capteur d'air et de bruit durant une semaine, tandis que 400 volontaires complèteront un carnet d'approvisionnement alimentaire nécessitant de conserver tous les tickets de caisse des achats alimentaires durant un mois. En remerciement, les laboratoires souhaitent leur délivrer un bon cadeau d'une valeur unitaire de 15 euros, donc inférieure à la limite de Sécurité sociale fixée à 171,40 euros. S'y ajoutent des frais de gestion, portant le budget à 7 000 euros. Les laboratoires se sont engagés à assurer la traçabilité de la délivrance des bons cadeaux.

**Luc DELEVAL** rappelle que l'IFSTTAR ne pouvait pas verser de bons cadeaux. Si la législation a évolué, il demande d'en informer les laboratoires. Faut-il toujours recueillir l'avis du CRPH ?

**Nelly TOCKO** ne relève aucun changement de règles, mais l'établissement d'une exception. La gestion des bons cadeaux pose toutefois problème, notamment sur l'aspect éthique et juridique. De toute façon, ce point fera l'objet d'une délibération sur tout l'Université Gustave Eiffel.

**Luc DELEVAL** demande si ce projet a été expertisé par un comité d'éthique.

**Gilles ROUSSEL** confirme que celui de l'UPEC l'a expertisé.

**Luc DELEVAL** demande en ce cas pourquoi l'UPEC ne verse pas l'indemnité.

**Valérie BAUDERE** répond que le budget du projet I-Site URBAINS est positionné sur l'unité budgétaire du laboratoire LVMT.

**Fabrice VIENNE** souhaite généraliser cette option dans toute l'université.

**Gilles ROUSSEL** confirme que ce point est en cours de réflexion, mais rappelle que cette exception nécessite un vote dès maintenant.

*L'attribution de bons cadeaux dans le cadre d'une expérimentation est approuvée à l'unanimité.*

### **15. Subventions 2022 aux associations des personnels**

**Valérie BAUDERE** indique que ce point se limite aux associations du périmètre ex-IFSTTAR pour des subventions dépassant 25 000 euros. Deux associations sont concernées :

- ASCE 77 pour une subvention de 39 612 euros ;
- ASCE 44 pour une subvention de 26 500 euros.

Par ailleurs, sur le campus de Lyon, la restauration administrative est assurée par une association inter-établissement. Chaque année, 2 montants lui sont versés, mais la somme arrêtée ne peut être connue qu'à l'issue de l'exercice comptable. En 2021, sa subvention a dépassé 82 000 euros en 2021 et devrait être similaire en 2022.

Sur le campus de Nantes, une convention avec l'ASCE 44 permet aussi la gestion de la restauration collective. Son président a sollicité à l'université 90 700 euros de subvention, qui propose de la diminuer à 80 000 euros.

**Fabrice VIENNE** demande si le budget est similaire aux années précédentes.

**Valérie BAUDERE** le confirme.

*Burban Olivier demande de pouvoir avancer au conseil d'administration du mois Avril le vote de demande de subvention pour le restaurant. Jusqu'à présent celle-ci arrive en juillet et met en difficulté la trésorerie de l'association.*

*Si en 2021 l'association n'avait pas réalisé 20000€ de bénéfice elle aurait été dans l'incapacité de payer les salaires de Juin.*

*Les subventions 2022 aux associations des personnels sont approuvées à l'unanimité.*

## **16. Point Immobilier**

**Philippe AVRIL** indique que le patrimoine immobilier de l'université se répartit sur 6 campus et comprend les sites de l'ESIEE et de Transpolis, dans l'Ain, qui compte 58 bâtiments. Les autres sites comptent 50 bâtiments.

Au total, l'Université Gustave Eiffel compte :

- 150 000 mètres carrés à Marne-la-Vallée ;
- 25 000 mètres carrés à Nantes ;
- 25 000 mètres carrés à Transpolis.

70 agents, majoritairement basés à Marne-la-Vallée, ont la charge de l'immobilier, pour un budget annuel d'environ 20 millions d'euros (dont un quart dédié à l'investissement). A noter toutefois que la pandémie a fait chuter le coût par bâtiment depuis 2020.

Un schéma pluriannuel de la stratégie immobilière est en cours de rédaction pour la gestion de plus de 100 bâtiments, soit plus de 200 000 mètres carrés dont 15 bâtiments ERP. En particulier, ce plan doit prendre en compte le décret tertiaire.

Dans le cadre de la réorganisation de la filière immobilière, l'université créera une unité budgétaire spécifique et unique à tout l'établissement.

### Marne-la-Vallée

Ce site au cœur du Grand Paris sera bientôt desservi par une gare terminus des lignes 15 et 16. Il abrite l'essentiel de la partie enseignement (environ 15 000 étudiants, 1 000 enseignants chercheurs, 5 000 salariés) sur 120 hectares répartis sur la cité Descartes ainsi qu'à Serris, Meaux et Noisy-le-Grand. L'emplacement dans des villes nouvelles permet une certaine liberté architecturale.

Le projet du Grand Paris Express a fortement contribué à relancer la construction dans le secteur et de nouveaux bâtiments ont été construits ou sont en cours de construction :

- résidence Épamarne ;
- Institut Technologique FCBA ;
- résidence Galilée ;
- Maison de l'entreprise innovante ;
- résidences étudiantes ;
- centre aquatique.

Il a également été construit le bâtiment Sense City constitué d'une mini ville climatique permettant la réalisation d'expériences sur de nouveaux matériaux.

Le bâtiment HQE de Bienvenue a quant à lui été livré en 2012, pour un montant de 120 millions d'euros. Il comprend un restaurant de 2 000 couverts, un amphithéâtre, un espace conférence, 2 salles de sport, ainsi que 12 000 mètres carrés de laboratoires et 20 000 mètres carrés de bureaux. Outre l'Université Gustave Eiffel, il accueille d'autres occupants dont l'ENPC, le CEREMA, ...

### Nantes

Ce campus de 145 hectares emploie 300 agents et compte 21 bâtiments ainsi qu'une douzaine de laboratoires de recherche répartis sur 3 zones. Un projet CPER de réhabilitation du site est en cours pour la partie restauration, ainsi que la partie externe de deux bâtiments pour 4,4 millions d'euros au total, dont une partie financée dans le cadre du plan de relance. En parallèle, il est envisagé de réorganiser l'intérieur des bâtiments pour l'adapter aux nouvelles méthodes de travail.

### Lyon

Le campus compte 6 bâtiments implantés sur 15 000 mètres carrés, au cœur de la Cité des Mobilités. Ils sont constitués à parts égales de laboratoires et de bureaux. Pour améliorer le confort thermique, il est envisagé de remplacer le traitement d'air. En parallèle, des réponses sont attendues pour des demandes CPER sur plusieurs bâtiments.

### Campus Méditerranée

A Salon-de-Provence, divers projets de réaménagement sont envisagés sur ce site accueillant la Direction de campus, le secrétariat général délégué, le laboratoire des mécanismes d'accidents, un agent de PICS-L et un agent de l'équipe Simu Moto. Sa surface utile est de 1 000 mètres carrés et le bâtiment a bénéficié d'une extension en 2007.

Divers travaux sont envisagés :

- double vitrage et isolation du vieux bâtiment ;
- audit énergétique ;
- aménagement d'espaces verts ;
- installation de barrières anti-chutes en périphérie de la toiture du vieux bâtiment.

Marseille héberge pour sa part des agents du LBA (Laboratoire de biomécanique appliquée) dans les locaux de la faculté de médecine. Il compte 1 200 mètres carrés de bureaux et de salles d'expérimentation et 2 500 mètres carrés de terrain.

Divers travaux sont envisagés :

- étude de travaux d'isolation pour la partie climatisée du hall d'essais ;
- solidité du platelage sur la fosse du lanceur du hall d'essais ;
- fuites diverses de toiture hall d'essais (problème d'étanchéité toitures-terrasses et contre-pente chéneaux) ;
- remplacement du système de vidéosurveillance au hall d'essais ;
- projet de déménagement dans le cadre du CPER de l'Université d'Aix.

### Versailles

Le site est implanté sur le plateau de Satory depuis plus de 20 ans, constitué des halls A et B, ainsi que Mobilab. Les pistes appartenant à la société Nexter et actuellement utilisées verront leur surface réduite dans le cadre du Grand Paris. De plus, le hall B pourrait être étendu pour gagner 150 mètres carrés.

### Lille

Le campus s'étend sur 2 900 mètres carrés dans 2 bâtiments contigus. Sa construction, dès les années 1980, est liée à la conception du métro automatique.

Les projets envisagés sont les suivants :

- réfection du hall ;
- rénovation des toitures du B86 ;
- rénovation annuelle des laboratoires de recherche ;
- mise aux normes électriques progressive ;
- changement du système de contrôle d'accès.

### Transpolis

Cette ancienne propriété du ministère des Armées située dans l'Ain dépend du campus de Lyon. Elle accueille désormais des partenariats, notamment automobiles, afin de tester la mobilité durable de demain, notamment à l'aide de véhicules automatisés.

## ESIEE

Le bâtiment est constitué d'un gymnase et d'un bâtiment central comprenant 6 zones en épis.

Par ailleurs, au sein de la Cité Descartes, divers projets de mise à niveau de l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments sont financés depuis 5 ans et devraient s'achever d'ici peu. Un amphithéâtre a ainsi été réhabilité en 2021 et il est envisagé d'en réhabiliter un par an dans la cité Descartes.

Dans le cadre du plan de relance, la façade sud du bâtiment Lavoisier sera changée intégralement d'ici septembre.

Un bâtiment ADER 2 est aussi prévu pour regrouper l'ensemble des services de santé universitaire, ainsi qu'une maison des partenariats. Une autre hypothèse prévoit la construction de 300 logements étudiants T1 près du bâtiment Copernic, en partenariat avec le CROUS, pour une livraison en 2026.

Dans le même temps, l'université met en œuvre le projet D-CLIC pour créer un environnement sportif sur le plateau du bâtiment Rabelais.

Enfin, le projet Première pierre, financé dans le cadre du CPER, concerne un bâtiment d'enseignement sur les communes de Serris et Montévrain. Un problème de financement se présente toutefois du fait de l'augmentation considérable des prix du bois.

**Dominique REVUZ** demande si le parking de Copernic sera amené à disparaître.

**Philippe AVRIL** répond négativement.

**Dominique REVUZ** souhaite augmenter le nombre de stationnements.

**Philippe DEMANGE** assure que les besoins actuels sont suffisants, puisque les étudiants auront besoin de se garer le soir et les enseignants en journée.

**Philippe AVRIL** ajoute que 20 logements supplémentaires sont prévus pour les jeunes chercheurs ou enseignants dans le projet du CROUS ci-dessus cité.

**Enora LORCY** demande d'augmenter dès maintenant le nombre de places de parking, sans attendre la survenue d'accidents, car ce point pose problème depuis des années.

**Philippe AVRIL** assure que, d'ici début septembre, un parking souterrain sera en service à ADER. Des parkings supplémentaires pourraient aussi voir le jour grâce au Grand Paris, mais la question de leur financement reste en suspens.

**Stéphanie ROSSANO** s'étonne que Transpolis compte 58 bâtiments.

**Philippe AVRIL** explique qu'il s'agit principalement de hangars vides ; seuls 15 sont occupés. Certains se dégradent et méritent d'être sécurisés, d'autres d'être démolis, mais se pose la question du coût.

**Isabelle NAVIZET** regrette l'absence de processus de consultation des travaux de Lavoisier auprès des personnels.

**Philippe DEMANGE** répond que les délais étaient particulièrement serrés dans le cadre du plan de relance. Néanmoins, une commission Patrimoine pourrait être envisagée.

**Samia EL MARS** s'enquiert des impacts des problématiques de prix sur le calendrier de construction à Serris.

En outre, elle sollicite des détails sur ADER 2.

**Philippe DEMANGE** répond que le projet de Serris a pris environ un an de retard, son budget étant passé de 15 à 20 millions d'euros. Il fait actuellement l'objet de réunions pour dresser une comparaison avec les autres CPER.

Pour ce qui est du programme ADER 2, la difficulté porte sur sa superficie jugée insuffisante par le ministère, car inférieure à 5 000 mètres carrés. Il est donc envisagé de se rattacher au programme du CROUS.

A l'issue du point du point 16 relatif à l'immobilier : **Stéphanie ROSSANO** demande si les votes par procuration en distanciel peuvent être autorisés.

**Gilles ROUSSEL** répond négativement.

**Stéphanie ROSSANO** cite la charte : « *Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que s'il est constaté la présence, y compris à distance, des membres* ». Elle demande que le CA comptabilise les voix favorables en distanciel de façon plus rigoureuse.

Par ailleurs, elle regrette la disparition, dans les questions diverses, de sa demande de disposer de la liste de tous les cabinets de conseils auquel l'UGE fait appel ainsi que des montants associés.

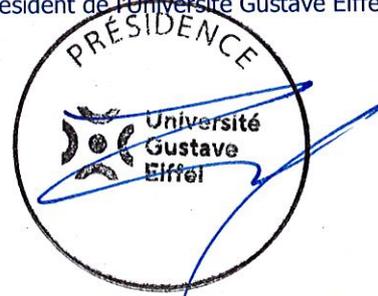
**Gilles ROUSSEL** répond qu'ils ont surtout été gérés par UPE, pour un montant d'environ 1 million d'euros.

**Stéphanie ROSSANO** se rapprochera sur cette question de l'agent comptable.

*L'ordre du jour étant épuisé,*

*la séance est levée à 18 heures 20.*

Le président de l'Université Gustave Eiffel



Gilles ROUSSEL